

Département Economie Gestion
Master Management de l'Innovation (MI)

**Parcours : Stratégies d'Innovation
et Dynamiques Entrepreneuriales (SIDE)**
2^{ème} année

Guide des études
Année universitaire 2020/2021

Plan de l'ULCO à Dunkerque

Centre Universitaire « CITADELLE »
220, Avenue de l'université, 59379 Dunkerque



Capacités d'accueil et modalités d'admission

1/ Master 1 MI-SIDE : être titulaire d'un diplôme BAC + 3 en économie, gestion, sciences humaines et sociales, entrée sélective sur dossier.

2/ Master 2 MI-SIDE : être admis en master 1 Management de l'innovation de l'ULCO, entrée sélective dans les autres cas.

Capacité d'accueil en master 1 : 25 étudiants

Capacité d'accueil en master 2 : 25 étudiants

Prérequis pour intégrer la formation

Connaissances approfondies en analyse économique, économie industrielle et de l'entreprise, économie de l'innovation, gestion des entreprises, management de projet et droit des affaires.

Objectifs de la formation

Former des spécialistes dans les domaines suivants :

1/ Management de l'innovation et création d'entreprise innovante :

- Créateurs et managers d'entreprise, chefs de projets innovants dans les entreprises
- Gestionnaires de parcs d'activité (zones d'entreprises)
- Cadres dans des institutions d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise
- Managers de l'essaimage et de l'intrapreneuriat dans les grandes entreprises
- Analystes financiers des projets de création d'entreprise

2/ Etudes et consulting :

- Etudes et analyses dans les grandes entreprises et institutions financières
- Etudes économiques et de valorisation dans les administrations publiques et organisations professionnelles
- Consultants en management de l'innovation

Compétences visées

Gérer des projets innovants, créer et développer une entreprise ou une association, des dispositifs de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation, des projets d'essaimage et d'intrapreneuriat, analyser un tableau de bord sur l'innovation.

Débouchés

Création d'entreprise, gestion de projets innovants dans une entreprise, une collectivité ou une association, conseil et accompagnement à la création d'entreprise, management de parcs d'activité, gréer un projet d'essaimage ou d'intrapreneuriat, recherche et enseignement supérieur en économie industrielle et de l'innovation.

CONTACTS :

Responsables de la formation :

Sophie BOUTILLIER

Mail : Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr

Bureau : 24, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Blandine LAPERCHE

Mail : blandise.laperche@univ-littoral.fr

Bureau : 23, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Secrétariat : Laetitia VASSEUR

Bureau : 1408, Centre de la citadelle, 220 Avenue de l'université, BP 65526, 59379 Dunkerque cedex 1

Téléphone : 03 28 23 68 87

Mail : secretariat.ai@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

Fermeture : le vendredi après-midi.

CALENDRIER DE LA FORMATION :

Semestre 1 : 1 septembre 2020 au 19 décembre 2020 à midi

Vacances de Noël : 19 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclus

Jury semestre 7 : février 2021 (session 1)

Réunion CPP semestre 7 : février 2021

Semestre 2 : 4 janvier 2021 au 31 mars 2021

Jury semestre 8 : juin 2021 (session 1)

Réunion CPP semestre 8 : juin 2021

Stage de 4 à 6 mois : à compter du 30 mars 2021 jusqu'au 31 août 2021

Possibilité de faire un stage alterné à partir de septembre

Première session de soutenance de mémoire : juin 2021

Deuxième session de soutenance de mémoire : septembre 2021

Jury session 2 : septembre 2021

Fermeture pédagogique du 24/10/20 après les cours au 2/11/2020 inclus

La sécurité sociale – Les mutuelles

SMENO-LMDE

Maison de l'étudiant
252 av de l'université
59140 Dunkerque

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie
1er avenue Maurice Berteaux
59430 Saint Pol sur Mer
Tél.03 28 66 28 26

Les estudiantines (Rés. privées)
50 rue des arbres
59140 Dunkerque
Tél.03 28 23 70 76

Service logement en ville Antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

Restaurant universitaire

Place des nations 59140 Dunkerque : 03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire étudiants

Avenue de l'université
59140 Dunkerque
Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi
Le samedi de 9h à 12h45
Tél.03 28 23 74 73

Les bourses et aides aux

Renseignements au service scolarité
Tél.03 28 23 73 15

Le sport

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aviron	Football	Tennis, Tennis de table
Badminton	Handball	Voile
Char à voile	Musculation	Volley-ball
Danse	Natation	Rugby
Escrime	Golf	Planche à voile, etc

Renseignements : Tél.03 28 23 76 67 ou stapsdk@univ-littoral.fr

Santé

Infirmierie

Permanence Maison de l'étudiant
Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)
Tél. 03 28 23 70 11

Assistante sociale

Maison de l'étudiant
59140 Dunkerque
Tél. 03 28 23 70 36

Modalités de Contrôle des Connaissances Master à compter de la rentrée 2017/2018 Adoption par la CFVU du 22/06/2017 (et CFVU 25/09/2018 pour stages) (MAJ Mai 2019)

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- la LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 sur adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur au système LMD ;
 - le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap ;
 - le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
 - le décret 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux non admis en M1 ;
 - l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master mis à jour ;
 - l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
- **l'adoption par la CFVU du 22/06/2017 et CFVU 25/09/2018 pour stages ;**

Attention : mise en œuvre des MCC Master à compter de la rentrée 2017/2018 pour tous les étudiants inscrits en Master.

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Oriente, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1.

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.
- Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

- * Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- * Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la**

moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury, et après avis du VP CFVU). La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

- **Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.**

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, **le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- **Bonus :**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

- * Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)
- * Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.
- * Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- **Diplômes**

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise, - moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master. Il est délivré à la demande de l'étudiant

- **Déroulement des examens**

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- Si il était déjà absent en session 1 :

- Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;
- Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...). L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- **Régime Spécial d'Etudes** : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Etudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

- * **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.
- * **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans le respect du calendrier des formations adopté par la CFVU.
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.
- Grâce à la mise en place de l'alternance, un stage alterné est possible à partir de septembre selon les mêmes conditions de durée que pour les stages classiques.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

- Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013. Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées à la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances - LANSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Déroulement de la session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Déroulement de la session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

M1 = Examen terminal = CO + CE + PE (2h) et/ou PO

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) et/ou PO (L'étudiant garde la note CLES)

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Cas particulier : il n'est pas possible de proposer une session 2 pour le CRL (travail en autoformation).

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h) et/ou PO (L'étudiant garde la note CLES en M2S3.

Absence aux examens (terminaux et/ou en contrôle continu)

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- Si il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Cas particulier : il n'est pas possible de proposer une session 2 pour le CRL (travail en autoformation), l'ABI est transformé en 0 en session 2.

Un étudiant redoublant peut : - soit conserver l'ensemble des 5 notes obtenues en année N-1

- soit repasser les 5 matières (= 5 notes)

- CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1.

Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

- **Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES**

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

CLES 1 :

- espagnol et allemand : jeudi 12 mars 2020 – inscriptions du 20/01 au 09/02
- anglais : vendredi 13 mars 2020 – inscriptions du 20/01 au 09/02
- anglais : vendredi 17 janvier (M2) – inscriptions du 25/11 au 15/12

CLES 2 :

- espagnol et allemand : jeudi 30 janvier 2020 – inscriptions du 21/10 au 6/11
- anglais : vendredi 22 novembre 2019 (M2) – inscriptions du 21/10 au 6/11

**Master 2 Management de l'innovation (SIDE)
2020-2021**

Semestre 1

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ECTS
UE 1 Economie et management de l'innovation				
1-1 : Economie de l'innovation (approfondissement)	D. Uzunidis	18	10	4
1-2 : Management de projets innovants	D. Uzunidis	18	10	3
UE 2 LANSAD				
2-1 : Anglais	G. Marteel L. Hocquez T. Clipet		25	3
UE 3 Outils				
3-1 : Compétences, RD et RH	C. Bourdreux	10	9	2
3-2 : Projet Personnel et Professionnel	E. Famchon		15	3
UE 4 Entreprise et entrepreneur				
4-1 : Economie de l'entreprise et des marchés	B. Laperche	20	10	4
4-2 : Economie de l'entrepreneur	S. Boutillier	20	10	4
UE 5 Organisation de l'entreprise				
5-1 : Planification financière de l'entreprise	P. Becu	10	6	2
5-2 : Entrepreneuriat et stratégies d'internationalisation des PME	T. Rigaux A. Abiassi	15	6	2
5-3 : Management et gouvernance des partenariats internationaux	H. Gharbi	15	6	3

Semestre 2

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ECTS
UE 7 Entreprise et territoire				
7-1 : Dynamique des territoires et création d'entreprise	D. Uzunidis	15	5	3
7-2 : Développement durable et entrepreneuriat innovant	B. Laperche	15	5	3
UE 8 Projet entrepreneurial				
8-1 : Méthodologie d'accompagnement à la création d'entreprise	D. Uzunidis	10	10	2
8-2 : Projet Entrepreneurial et réseau social	D. Uzunidis	10	10	2
8-3 : Audit, valorization and transmission of business	S. Girardot	10	10	2
UE 9 Outils				
9-1 : Anglais	P. Langton		25	2
9-2 : Management de projets (outils)	D. Mobhe-Bokoko		20	2
9-3 : Atelier d'étude et de recherche	D. Uzunidis		20	2
9-4 : Conférences et visites d'entreprises	D. Uzunidis		10	2
UE 10 Projet professionnel et stage				
10-1 : Projet tuteuré (préparation au mémoire)	D. Uzunidis S. Boutillier B. Laperche		10	2
10-2 : Stage et mémoire de stage (4 à 6 mois - mars/août)				8

Unité 1-1 : Economie de l'innovation (approfondissement)

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 18h CM et 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis :

- Bonne assimilation des théories enseignées en master 1
- Une très bonne connaissance de la théorie économique de base
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Intérêt pour l'innovation sous toutes ses formes, y compris théoriques

Objectifs du cours :

- Acquérir une connaissance des théories économiques de l'innovation
- Développer une bonne capacité d'analyse de l'information économique de toute nature (histoire, actualité, réglementation)
- Savoir rédiger et construire un travail de recherche
- Développer une capacité de raisonnement scientifique

Plan de cours :

L'innovation, définie par J. A. Schumpeter comme une nouvelle « combinaison de ressources productives », correspond à un processus de génération et d'appropriation d'un ensemble de ressources (scientifiques, techniques et financières) qui, combinées par l'entreprise ou un groupe d'entreprises, donnent naissance à des nouvelles marchandises, à la production et à l'appropriation de nouvelles technologies, méthodes et schémas d'organisation du travail et des marchés, et à l'ouverture de nouveaux marchés. L'innovation est indissociable d'une remise en question permanente des rapports sociaux et des structures institutionnelles qui caractérisent, à un moment donné, une économie donnée.

1 Innovation et système économique

La contradiction apparente entre potentiel des applications technologiques et règles politiques régissant les liens sociaux, soulève deux types de questions : pourquoi ce besoin social en innovations ? Comment expliquer le fait que les avancées de la science et de la technique actuelles ne soient pas suffisamment porteuses de croissance ? Les réponses à ces questions doivent être recherchées dans la nature des choix stratégiques et politiques, compte tenu des particularités des économies contemporaines : gigantisme industriel, prépondérance des services, mondialisation de la finance et des marchés, etc.

2 Innovation et réseaux

Dans les économies contemporaines, la concurrence, devenue mondiale, explique les stratégies de production et d'appropriation de savoirs scientifiques et techniques nouveaux

par les grandes entreprises (l'efficacité des stratégies de veille et de l'intelligence technologique et financière est prise en considération dans le jugement du gouvernement de l'entreprise en question). Ces firmes, bénéficiant d'un accès privilégié aux marchés financiers, deviennent des pôles de déploiement de réseaux technologiques, financiers et commerciaux et peuvent ainsi s'approprier des connaissances et compétences fondamentales pour innover et pour contrôler le rythme de diffusion et l'usage des innovations naissantes.

3 Innovation et Etat

La sortie de crise dépend de la possibilité de transformer l'organisation sociale (y compris celle de l'entreprise) pour la rendre compatible avec le nouveau système technique. L'État est ainsi appelé aujourd'hui à intervenir pour, dans un premier temps, favoriser la libération des capitaux (et du travail) des secteurs en crise et pour les orienter vers les secteurs en croissance (la réglementation de la concurrence, les taux d'intérêt, la fiscalité ou les subventions sont parmi les armes dont l'État dispose pour ce faire), puis, dans un deuxième temps, et si l'on suit le raisonnement des économistes de la « croissance endogène », l'État doit assurer sa part dans la prise en charge des coûts élevés de l'innovation afin de renforcer l'offre : éducation, recherche, transports et communications, grands programmes technologiques civils et militaires (armements, télécommunications, espace, nucléaire, génétique, etc.), tant de réservoirs de ressources de production dans lesquelles les grandes entreprises puiseront les intrants essentiels pour innover.

Bibliographie :

RRI, 2014, « Principes d'économie de l'innovation », P.I.E. Peter Lang.
Consulter sur le portail CAIRN.info, les revues « Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation », « Journal of innovation Economics and Management » et « Marché & Organisations ».

Modalités d'examens :

Contrôle continu et examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 1-2 : Management de projets innovants

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 18h CM et 10h TD

Coefficient : 3 ECTS

Pré requis :

- Une bonne connaissance de la théorie économique et tout particulièrement de l'économie industrielle
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Intérêt pour l'actualité économique et managériale (être en état de veille informationnelle pour être à l'écoute des transformations économiques et sociales)
- Bonne capacité de rédaction
- Bonne capacité d'initiative

Objectifs du cours :

- Construire son projet innovant de façon systémique, soit en intégrant toutes les modalités propres au fonctionnement de l'entreprise et à son insertion dans son marché
- Construire son domaine d'expertise dans un domaine donné en accord avec son projet professionnel
- Acquérir les outils de l'analyse systémique pour les appliquer dans les situations les plus variées.

Plan de cours :

Ce cours est centré sur la création d'entreprises dans les activités en émergence (technologies numériques, biotechnologies, etc.). L'objectif est par conséquent de réaliser un business plan visant à créer une entreprise dans ce secteur d'activité. Un dossier devra être rédigé dans un premier temps. Celui-ci fera l'objet dans un second temps d'une présentation orale (avec power point).

Le travail sera basé sur des groupes interactifs.

La préparation de ce projet de création d'entreprise constitue la première étape de la réalisation du colloque permanent du master Management de l'innovation qui aura lieu le 14 février 2020 avec l'appui du Réseau de recherche à la Halle aux sucres.

Bibliographie :

La bibliographie sera donnée en cours

Modalités d'examens : Contrôle continu et examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 2-1 : Anglais

Enseignants : L. HOCQUEZ, G. MARTEEL, T. CLIPET

Coefficient : 3 ECTS

Durée du cours : 24 h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Les étudiants sont répartis par groupes de niveau.

Objectifs généraux du cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

i.

Contenu du programme (les grandes lignes) :

Anglais à coloration économique et gestion

Bibliographie/webographie :

Indications données en cours

Méthodes d'évaluation :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal. Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors potentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL.

Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M2 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50 %), une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

M2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (l'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 3-1 : Compétences, Ressources Humaines et innovation

Enseignant : C. BOURDREUX

Volume horaire : 10h CM – 9h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs du cours :

Sensibiliser les étudiants au rôle de la fonction Ressources Humaines dans une entreprise « *Contribuer à la réussite durable de l'entreprise en mettant en œuvre les stratégies RH (emploi, rémunération, développement de compétences, ...) cohérentes avec la stratégie de l'entreprise tout en accompagnant les managers dans leur management des hommes et en garantissant la qualité des prestations du service RH (fiabilité, délais coûts et respect de la législation)* »¹.

En tant que futurs entrepreneurs et managers, leur permettre d'apprécier leurs responsabilités et leur rôle en matière de gestion des Ressources Humaines

Plan de cours :

- La fonction RH, une fonction partagée ...
- Les managers opérationnels sont amenés à intégrer au quotidien la dimension Ressources Humaines dans leurs pratiques managériales.
- Il s'agira donc de leur apporter les bases en matière de droit du travail, de recrutement, d'appréciation de la performance, de développement des compétences, d'accompagnement des parcours professionnels, de valorisation de la performance, des compétences, du potentiel, d'organisation du travail, d'animation d'équipe, de qualité de vie au travail, ...
- Il s'agira également de resituer ces apports dans l'ensemble des process RH.
- Les cours alterneront apports théoriques, approche pratique et mises en situation.

Bibliographie :

Annick Cohen-Haegel, 2016, « *Toute la fonction Ressources Humaines* », Dunod
Consulter les publications de l'ANACT www.anact.fr

Modalités d'examens :

Contrôle continu

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

¹ Annick Cohen-Haegel, 2010, « *Toute la fonction Ressources Humaines* », Dunod.

Unité 3-2 : Projet personnel et professionnel

Enseignant : E. FAMCHON

Volume horaire : 15h TD

Coefficient : 3 ECTS

Organisation de la Journée Premier Emploi qui aura lieu le 11 décembre 2020

Modalités d'examens :

Contrôle continu : organisation d'un événement (logistique, communication, programme, etc.)

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 4-1 : Economie des entreprises et des marchés

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 20h CM 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis :

Bases en économie des organisations, en économie industrielle et en économie de l'innovation

Objectifs du cours :

Le but de ce cours est d'étudier les dynamiques d'innovation actuelles en se concentrant sur les relations étroites qui se nouent entre entreprises et universités.

Plan de cours :

Thèmes étudiés

Thème 1 : L'innovation partenariale ou open innovation : rappels autour des concepts clés

Thème 2 : Analyse des relations entreprises /universités du point de vue des entreprises.

Etude de cas d'entreprises

Thème 3 : Analyse des relations entreprises universités du point de vue des universités.

Quels atouts et quelles difficultés ?

Bibliographie :

Chesbrough, H., *Open Innovation: the new imperative for creating and profiting from technology*, Harvard Business School Press, Boston, 2003.

Laperche B., Lefebvre G., "The globalization of Research & Development in industrial corporations: Towards "reverse innovation"?", *Journal of Innovation Economics*, 2012/2, pp.53-79.

Laperche B., *Le capital savoir de l'entreprise*, Iste –Wiley, 2018.

RRI, (Boutillier S., Djellal F., Uzunidis D), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2013.

RRI (Boutillier et al.,2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

Modalités d'examens : Contrôle continu et examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 4-2 : Economie de l'entrepreneur

Enseignant : S. BOUTILLIER

Volume horaire : 20h CM et 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis :

- Une très bonne connaissance de la théorie économique de base
- Intérêt pour le parcours professionnel des entrepreneurs historiques et contemporains
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction

Objectifs du cours :

- Acquérir une connaissance des théories économiques de l'entrepreneur
- Développer une bonne capacité d'analyse de l'information économique de toute nature (histoire, actualité, réglementation)
- Savoir rédiger et construire un travail de recherche

Plan de cours :

Introduction :

- Repères historiques
- Repères théoriques
- L'entrepreneur, un sujet à la mode depuis 30 ans ?

Partie 1 – Théorie économique et entrepreneur

- Les préclassiques
- Les classiques et les utilitaristes
- K. Marx
- Les néoclassiques
- J. Schumpeter
- Le Nouvel état industriel, théorie de la gouvernance, quelle place pour les petites entreprises ?
- L'incertitude, le risque et l'information
- Le renouveau de la théorie de l'entrepreneur à partir des années 1980 (Gilder, Casson, Audretsch, Shane, Aldrich, etc.)

Partie 2 - Tranches de vie, pourquoi ont-ils réussi ? Pourquoi ont-ils échoué ?

- La révolution industrielle
- Les trente glorieuses
- Depuis la crise, la manne de la « nouvelle économie »
- Des start-ups à l'ubérisation de l'économie, quel avenir pour l'entrepreneuriat ?

Partie 3 – Politiques publiques et création d'entreprise

Les acteurs de la création d'entreprise : qui souhaitent favoriser la création d'entreprise ?

- Créer un environnement économique favorable
- Créer un contexte réglementaire et administratif plus favorable : rendre le statut d'indépendant plus attractif que celui de salarié
- Créer une culture entrepreneuriale, changer les mentalités
- Transformer le système éducatif : apprendre à devenir entrepreneur
- Réduire les effets négatifs des défaillances d'entreprises – faciliter la transmission d'entreprises
- Réduire le peu de l'échec : la faillite vécue comme une expérience enrichissante !

Exemples :

- loi d'initiative économique de 2003
- loi de l'auto-entrepreneur et de la micro-entreprise

Bibliographie :

BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 1999, « La légende de l'entrepreneur », Syros.
BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 2006, « L'aventure des entrepreneurs », Studyrama
BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 2010, « L'entrepreneur, force vive du capitalisme », éditions Bénévent.
BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 2016, « L'entrepreneur », ISTE Editions.
BOUTILLIER S., GOGUEL D'ALLONDANS, LABERE N., UZUNIDIS D., 2018, « Méthodologie de la thèse et du mémoire », Studyrama.
BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 2015, « Mémoire et rapport de stage », Studyrama.
CAPRON H., LERMINIAUX G., 2009, « Entrepreneuriat et création d'entreprise : facteurs déterminants de l'esprit d'entreprise », De Boeck.
DRANCOURT M., 1998, « Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours », PUF.
FAYOLLE A., 2004, « Entrepreneuriat, Apprendre à entreprendre », Dunod.
LEGER-JANIOU C., 2013dir, « Le grand livre de l'entrepreneuriat », Dunod.
MESSEGHEM K. et ali, 2009, « Entrepreneur et dynamiques territoriales », EMS.
MESSEGHEM K., 2010, « L'entrepreneuriat », EMS.
MESSEGHEM K., TORRES O., 2015dir, « Les grands auteurs en entrepreneuriat et PME », EMS.

Modalités d'examens :

- Dossier de recherche et exposés.
- Travail en groupes

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 5-1 : Planification financière de l'entreprise

Enseignant : P. BECU

Volume horaire : 10h CM et 6h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis :

- Une très bonne connaissance de la comptabilité générale et analytique et de l'analyse financière,
- Une bonne connaissance des mathématiques financières et des mécanismes économiques et financiers généraux,
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et d'expression
- Intérêt pour l'entrepreneuriat et les finances

Objectifs du cours :

- Approfondir les connaissances en matière de finance d'entreprise,
- Maîtrise des concepts et savoir-faire dans leur mise en œuvre,
- Développer une bonne capacité d'analyse des phénomènes financiers de l'entreprise,
- Savoir s'exprimer et développer une capacité de raisonnement sur un thème donné,
- Etre à l'aise dans des jeux de rôle.

Déroulement et pédagogie du cours :

Le cours consiste dans des discussions et échanges continus sur des différents thèmes passés en revue. A chaque fois que possible, il est fait recours à des exemples chiffrés issus de situations concrètes, soit réelles, soit exemplatives.

Des simulations de situations accompagnent le cours pour terminer dans une étude financière complète de simulation financière.

Les étudiants apprennent à se servir des concepts financiers et de gestion dont ils ont connaissance pour les avoir étudiés dans le passé. Ils progressent par la combinaison de ces concepts, leur mise en œuvre pour affiner leur capacité de prise de décision en matière de finance d'entreprise.

Plan de cours :

Le cours passe en revue la mise en œuvre des concepts suivants :

- 1/ Concepts de base : valeur, objectifs d'entreprise, rentabilité financière
- 2/ Les états financiers : analyse ; limites et utilisation
- 3/ La trésorerie : analyse, prévision et gestion
- 4/ La croissance : contraintes financières, analyse et gestion appropriée
- 5/ Financement : fonds propres, endettement, coût du capital

6/ Investissements : appréciation et choix
7/ Principes de valorisation

Bibliographie :

Finance d'entreprise 2017 - 15e éd. - Dalloz
Pierre Vernimmen, Pascal Quiry, Yann Le Fur

Mathématiques financières - Nathan
Olivier Le Dantec, Olivia Lenormand

Analyse financière et évaluation d'entreprise - Pearson France
Simon Parienté

en Anglais :

HBR Guide to Finance Basics for Managers (HBR Guide Series)
Harvard Business Review

Finance for Managers (Harvard Business Essentials)
Harvard Business School Press (Author)

Entrepreneur's Toolkit: Tools and Techniques to Launch and Grow Your New Business (Harvard Business Essentials)
Harvard Business Review Press

Modalités d'examens :

Contrôle continu et examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 5-2 : Entrepreneuriat et internationalisation des PME

Enseignants : T. RIGAUX / A. ABIASSI

Durée du cours : 15h CM – 6h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Comprendre la dimension internationale de la PME
Intégrer les spécificités opérationnelles de l'entreprise à l'international

Contenu du programme (les grandes lignes) :

1) L'environnement des échanges internationaux
Emission RF International

Les PME à l'international, un constat accablant

- Les motivations
- Les performances
- Dynamisme et perspectives
- Accompagnement et aides
- Emission RF international

2) L'internationalisation des PME

- Les raisons
- Le dispositif de soutien
- Les modes d'accès aux marchés étrangers

Les acteurs du commerce international

3) Le diagnostic export

4) Les formes de représentation

Bibliographie conseillée et sites à consulter:

Exporter : éditions Foucher 25^{ème} édition
MOCI : Moniteur du Commerce International

Méthodes d'évaluation :

Etude de cas

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 5-3 : Management et gouvernance des partenariats internationaux

Enseignant : H. GHARBI

Volume horaire : 15h CM- 6h TD

Coefficient : 3 ECTS

Pré requis :

Stratégie d'entreprise / Politique Générale des Entreprises - Notions d'Entrepreneuriat.

Objectifs du cours :

Ce cours se propose de présenter les modalités de gestion de la croissance des entreprises en se focalisant particulièrement sur les partenariats interentreprises comme modalité de développement. S'appuyant notamment sur des notions fondamentales issues de la stratégie d'entreprise, cet enseignement porte sur les caractéristiques des modes de management et de gouvernance des partenariats internationaux.

Alliant un contenu théorique à un contenu empirique, ce cours se propose d'aborder les problématiques que le manager et/ou l'entrepreneur contemporain est appelé à gérer, notamment : les stratégies de développement des organisations, la place de l'innovation ainsi que les modalités de management et gouvernance.

Plan de cours :

- Introduction (Rappel) à la stratégie d'entreprise
- Stratégies de coopération
- Management & gouvernance des stratégies de coopération

Bibliographie :

B. Garrette et P. Dussauge (1996), *Les Stratégies d'Alliance*, Les éditions D'organisation.
Don Hellriegel et John W.Slocum (2006, 2e ed.), *Management des Organisations*, De Boeck édition.

G. Johnson et al. (2017, 10^{ème} éd.), *Stratégie*, Paris, Pearson Education France.

J-Y Prax et al. (2005), *Objectif : Innovation*, éd Dunod

L.J. Filion (2007), *Management des PME*, éd Pearson Education.

[Laurence Lehmann-Ortega](#), [Frédéric Leroy](#), [Bernard Garrette](#), [Pierre Dussauge](#) & [Rodolphe Durand](#) (2016), *Strategor*, éd. DUNOD.

M. Coster (2009), *Entrepreneuriat*, Paris, Pearson Education France.

S. Wagner-Tsukamoto (2003), *Human Nature and Organization Theory*, Edgar Elgar Publishing UK.

Stephen Robbins et David DeCenzo, (2017), *Management : l'essentiel des concepts et des pratiques*, Paris, Pearson Education France.

Modalités d'examens :

Cet enseignement affiche une volonté d'interactivité avec les participants. La formation alterne les temps dévolus à la diffusion des connaissances théoriques et ceux consacrés aux études de cas. Les participants seront invités à travailler par binôme sur des études de cas de coopération entre entreprises. Une première note sera attribuée aux présentations orales et une deuxième note sera accordée au document (support écrit) avec une analyse plus approfondie des cas étudiés. Ce document sera à remettre au secrétariat du Master à une date précise. Au-delà de cette date, plus aucun document ne sera accepté.

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 7-1 : Dynamique territoriale et création d'entreprise

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 15h CM et 5h TD

Coefficient : 3 ECTS

Pré requis :

- Connaissances en théorie économique et plus spécifiquement en économie du territoire (voir cours d'économie régionale en master 1)
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Intérêt pour l'actualité économique (être en état de veille informationnelle)

Objectifs du cours :

- Développer une méthode d'analyse économique du territoire
- Place et rôle de l'entreprise dans un système territorialisé
- Maîtriser l'analyse systémique
- Construire son projet professionnel

Plan de cours :

Partie 1 : rappel de fondements de l'économie territoriale

Partie 2 : construction de son projet professionnel

Bibliographie (indicative) :

Cardebat J.-M., Uzunidis D., 2012, Territoire vert. Entreprises, institutions, innovations, *Marché & organisations*, N° 16.

Claval P., 2008, Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale, *Géographie, économie, société*, vol 10, pages 157-184.

Levratto N., Torres O., 2010, Le classement européen des villes entrepreneuriales. Méthodes, résultats et portée, *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation*, N° 33, pages 13-36.

Réseau de recherche sur l'innovation, 2014, *Principes d'économie de l'innovation*, P.I.E. Peter Lang, partie 5 « territoire et innovation » ;

Torre A., Beuret J.-E., 2012, *Proximités territoriales*, Economica.

Uzunidis D., innovation et proximité. Entreprises, entrepreneurs et milieux innovateurs, *La revue des sciences de gestion*, N° 241, pages 13-22.

Zimmermann J.-B., 2008, Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée, *Revue française de gestion*, n° 14, pages 105-118.

Modalités d'examens : Contrôle continu et examen

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 7-2 : Développement durable et entrepreneuriat innovant

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 15h CM et 5H TD

Coefficient : 3 ECTS

Pré requis :

Connaissance en économie industrielle, des territoires et de l'innovation

Objectifs du cours :

Comprendre les opportunités entrepreneuriales dans le domaine de l'économie verte et les mécanismes associés à la mise en œuvre de projets d'économie circulaire à l'échelle territoriale.

Plan de cours :

Première partie :

Définition des principaux concepts : développement durable, éco-innovation, économie circulaire

Deuxième partie :

Réalisation d'un projet appliqué au sujet traité dans le cours

Bibliographie (quelques éléments, une bibliographie complémentaire sera donnée en cours) :

GALLAUD D., LAPERCHE B. (2016), *Economie circulaire et développement durable. Ecologie circulaire et circuits courts*, Iste, Londres.

KASMI F., LAPERCHE B., MERLIN-BROGNIART C., BURMEISTER A. (2015), *Ecologie industrielle, trajectoire territoriale et gouvernance : quels enseignements à partir du cas de Dunkerque (nord- France)?*, Colloque ASRDLF, Montpellier, 7-9 juillet 2015., Document de travail n°46, Réseau de Recherche sur l'Innovation, <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2015/06/doc46.pdf>

LAPERCHE. B, LOREK. M, UZUNIDIS. D, (2011), Crise et reconversion des milieux industrialo-portuaires : dépendance de sentier ou renouveau économique ? Les exemples de Dunkerque (France) et de Gdansk (Pologne), *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 341 – 368.

LAPERCHE B., BURMEISTER A., MERLIN-BROGNIART C., KASMI F. (2014), *Ecologie industrielle et développement territorial durable : le rôle des services*, Document de travail RRI, n°284. <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2014/06/doc-284.pdf>

RRI (2015), *Le territoire entrepreneurial durable. Etude du Cas de Dunkerque*, Rapport final Réseau de recherche sur l'innovation sous la direction de S. Boutillier, B. Laperche, D. Uzunidis, Institut CDC pour la Recherche, janvier 2015, parties 2A et 2B sur l'écologie industrielle http://riifr.univ-littoral.fr/?page_id=1081

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 8-1 : Méthodologie d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10h CM et 10h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs du cours :

- Connaître les bases, l'intérêt et l'état d'esprit d'une stratégie d'accompagnement entrepreneurial mise en place par les acteurs d'un territoire
- Articuler les méthodologies d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise à partir des attentes des trois types d'acteurs fondamentaux du champ de l'entrepreneuriat d'un territoire qui se veut dynamique : acteurs politiques ou institutionnels, socio-économiques et académiques
- Cerner les apports des théories de la firme et des outils d'analyse des données à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise - Cas du dispositif MACE (Motivations, Aptitudes et Comportement Entrepreneurial)

Plan de cours :

- Déterminants et bases de la création et reprise d'entreprise : facteurs personnels et environnementaux propres à la création et spécifiques à la reprise; apports des théories du management de projet à la lecture du cheminement de l'entrepreneur ; importance de la construction des ressources spécifiques territoriales.
- Stratégies d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : demandes et offres d'accompagnement (déterminants, critères d'identification et de sélection, coût et retour sur investissement) importance des interactions entre l'entrepreneur, l'organisation et leur environnement ; importance des optiques diachronique et synchronique ; importance de la prise en compte des scénarii de démarrage.
- Approches de conception de dispositifs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : approche des compétences entrepreneuriales ; apports des théories de la firme (théories des contrats, théorie des ressources et des compétences, théorie évolutionniste, approche relationnelle, approche systémique) ; apports des méthodes d'analyse de données quantitatives et qualitatives ; cas du dispositif MACE.

Bibliographie :

- ATAMER T. ET AL. (1989), « L'Etat, les PME et les consultants. Deuxième épisode : le marché de la confiance », Annales Mines. Gérer et comprendre, n°15 juin.
- BARBOT M.-C. ET DESCHAMPS B. (2005) «Reprises d'entreprise saine ou en difficultés : l'accompagnement des repreneurs » 4^{ème} Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat Ed. Académie de l'Entrepreneuriat.
- BASSOT P., (2002) « PME, consultant et pouvoir publics : un trio gagnant ? » Dans figure de conseil, Revue Française de Gestion, Vol 28, n°137, janv-mars, pp119-123
- BELET, D. (1993) «Prestations de conseil auprès PME/PMI et processus d'apprentissage de leur dirigeant : pour une autre conception du métier de conseil en management» Revue Internationale des PME, Vol. 6 n°2.
- BORDELEAU Y. (1986), La fonction de conseil auprès des organisations, Chotard et associés et Agence D'Arc., Ottawa

BRAUN A. (2002) « Le conseiller de synthèse » dans figure de conseil » Revue Française de Gestion, Vol 28 n°137janv.- Mars pp126-130

BRUYAT C. (2000) « Eléments de réflexion pour la mise en œuvre de systèmes d'appui à la création d'entreprise » Les cahiers de l'ERFI, n° 15, pp 9-21.

BRUYAT C., HUMBLLOT T., (1996) « L'appui à la création d'entreprise » Ed. Safir P. 213.

CHARRREAUX G. (1987), De nouvelle théorie pour gérer l'entreprise, Ed. Economica, Paris.

COUVREUT J.M. et SAMMUT S. (2000), Elaborer son dossier financier de création, Dunod.

CROSET P. (1994), Construction et gestion de l'offre des sociétés de conseil en management, Thèse de Doctorat en science de gestion, Ecole polytechnique Paris.

CULLIERE O. (2004), La légitimité du conseil au TPE : Cas de pépinière d'entreprises Technologiques innovantes, Thèse de Doctorat Univ. de Montpellier 1.

CULLIERE O. (2005) « L'accompagnement et formes de légitimation des nouvelles entreprises technologiques innovantes » VI^{ème} congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, novembre.

DECLERCK R.P. DEBOURSE J.P. NAVARRE C. (1983) "Méthode de Direction Générale" Editions Hommes ET Techniques Boulogne Billancourt.

DESCHAMPS B., BARBOT M.C. (2005), « Reprise d'entreprise saine ou en difficultés : l'accompagnement des repreneurs », Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat.

DESREUMAUX A. et VERSTRAETE T. (2003), Réflexions sur les outils et les méthodes à l'usage du créateur d'entreprise, Editions de l'ADREG avril page 54-58.

DOKOU K. G., BAUDOUX M. et ROGE M. (2000), L'accompagnement managérial et industriel de la PME, l'entrepreneur, l'universitaire et le consultant. - L'Harmattan.

DOKOU K. G et VERNIER E. (Sous la direction) - (2006), La petite entreprise, elle a tout d'une grande : De l'accompagnement aux choix stratégiques. - Marché et Organisations, Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale.

FAYOLLE A. (2005) « Compréhension de l'engagement d'un individu dans le processus de création d'entreprise par une étude de cas », 4^{ème} Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Paris.

KIZABA G. (Sous la direction) - (2008), Entrepreneuriat et accompagnement : outils, actions et paradigmes nouveaux. - Marché et Organisations, Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale

LOUART P., DOKOU K. G, MOLIN H. et NIRRENGARDEN A. (2005), Dirigeant de PME, un métier ? Eléments de réponse. Documentation Française, OSEO

SAMMUT S. (2003) « L'accompagnement de la jeune entreprise » Revue Française de Gestion, n°144 mai-juin pp154

UZUNIDIS D. BOUTILLIER S (1998), La légende de l'entrepreneur, le capital social comment vient l'esprit d'entreprise, Syros.

Modalités d'examens : Etudes de cas, dossier et exposé

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 8-2 : Projet entrepreneurial et réseau social

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10h CM et 10h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis :

- Bonne connaissance de la théorie économique (économie industrielle, des organisations et de l'innovation, théorie des réseaux)
- Bonne capacité de rédaction et d'analyse
- Curiosité intellectuelle

Objectifs du cours :

- Construire son projet professionnel
- Développer son réseau de relations professionnelles
- Connaissance de son environnement économique et administrative
- Analyse du climat des affaires
- Préparation de la présentation de la communication présentée lors de la journée du 15 février 2020.

Plan de cours :

Partie 1 : Les fondamentaux de l'économie des réseaux

Partie 2 : Mise en pratique des connaissances théoriques et construction du projet professionnel

Bibliographie (indicative) :

Boutillier S., Djellal F., Gallouj F., Laperche D., Uzunidis D., 2012 dir, *L'innovation verte, De la théorie aux bonnes pratiques*, P.I.E Peter Lang.

Réseau de recherche sur l'innovation, 2013, *L'innovation, analyser, anticiper, agir*, P.I.E Peter Lang.

Modalités d'examens :

Rédaction d'un projet, exposé et soutenance

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 8-3 : Audit, valorisation et transmission et finance d'entreprise

Enseignant : Stéphane Girardot

Volume horaire : 10h CM et 10 h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis :

- Connaissances en gestion financière & comptabilité
- De bonnes connaissances en anglais économique et financier

Le cours aura lieu en anglais

L'unité vise à doter les étudiants de connaissances concernant la valorisation financière des entreprises et son audit.

L'unité s'organise autour des objectifs suivants :

1. La compréhension des différents mécanismes de valorisation des entreprises.
2. Comprendre les grandes étapes de la vie d'une jeune entreprise en croissance et l'importance de la fonction finance qui est une des conditions *sine qua none* du succès.
3. Isoler les cas particuliers des startups et des entreprises familiales.

Compte tenu du volume horaire imparti, ceci ne pourra être atteint sans l'effort individuel et soutenu à apporter par chaque étudiant.

Plan de cours :

Introduction : qui valorise une entreprise et quand ? Quels sont les acteurs qui interviennent ?

1. La valorisation des entreprises

- 1.1 Valorisation fondamentale (comptable, fiscale ...)
- 1.2 La valorisation boursière
- 1.3 La valorisation des entreprises non cotées
- 1.4 Le cas particulier des startups
- 1.5 Le cas particulier des entreprises familiales

- 2 **La vérification et l'audit des valorisations**
 - 2.1 Fonction finance dans une jeune entreprise : rôle clef et indépendance
 - 2.2 Audit et commissaires aux comptes
 - 2.3 Due Diligence (M&A, Private Equity)
 - 2.4 Cession et transmission
- 3 **Importance des critères extra financiers**
 - 3.1 Codes de bonne conduites et obligations
 - 3.2 Pourquoi intégrer une approche RSE dès le projet d'entreprise ?

Répartition du volume horaire

Introduction & 1ere partie : 6 heures CM

2eme et 3eme partie : 4 heures CM

Les 10 heures de TD seront réparties à raison de trois heures pour la partie 1, trois heures pour les parties 2 et 3 et de quatre heures pour le travail sur le cas de fin de session.

Méthode pédagogique

Cet enseignement allie préparation pédagogique et études pratique de cas. Un travail de groupe centré sur un cas pratique sera organisé sur la fin de session.

Cette approche exige de la part des étudiants au préalable des séances :

1. l'acquisition des connaissances dans les thèmes étudiés
2. la préparation des études de cas (lecture des documents fournis et recherche personnelle)

A cet effet, il leur sera fourni des sources bibliographiques ainsi que des documents pour les études de cas.

Modalités d'examens :

Travail individuel sur la partie 1 : 15%

Travail individuel sur les parties 2 et 3 : 15%

Travail collectif (en groupe) sur le cas pratique de fin de session : 15%

Examen écrit 55 %

Bibliographie (complétée en cours)

- Pariente S., Analyse financière et évaluation d'entreprise, 2ème édition, ed. Pearson Education.
- Vernimmen P., Quiry P. et Le Fur Y., « Finance d'entreprise », Dalloz, 2012
- De la Bruslerie H., « Analyse financière - Information financière et diagnostic », 4ème édition, Dunod, 2011
- Lyn M. Fraser, Aileen Ormiston, "Understanding Financial Statements", Ninth edition, Pearson International Edition
- Pike-Neale-Linsley, Corporate finance and investment – Decisions & Strategies, 7ème édition, ed. Pearson
- *Analyse financière et finance d'entreprise*

Multiples sources de cours en finance sous forme de PDF sur Internet et sur iTunesU (exemple : Cours d'analyse financière et de "Corporate Finance" sur iTunesU par HEC - Pascal Quiry)

- *Valorisation d'entreprises*

Guide de l'évaluation des entreprises et des titres de sociétés publié par l'administration fiscale française :
http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_4166/fichedescriptive_4166.pdf

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 9-2 : Management de projets (outils)

Enseignant : Dave Mobhe-Bokoko

Volume horaire : 20h TD

Coefficient : 2 ETCS

Pré requis : connaissance de base en gestion de projet et logiciel informatique

Objectifs du cours :

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances en gestion de projet et de développer des compétences solides pour concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets réels. Les outils informatiques pour la conception des tableaux de bord (stratégiques, opérationnels, budgétaires) permettront aux étudiants d'être performants dans la gestion des projets dans des contextes organisationnels multiples.

Programme :

- Thème 1 : Comment travailler en mode projet ?
- Thème 2 : Notions de rappel : technique de conception et de planification de projet
- Thème 3 : Pourquoi la gestion agile des projets ?
- Thème 4 : Maîtrise de la performance : l'utilisation des tableaux de bord

Bibliographie :

- Drecq, Vincent. *Pratiques de management de projet : 40 outils et techniques pour prendre la bonne décision*. Dunod, 2014.
- Gierej, S. (2017). The framework of business model in the context of Industrial Internet of Things. *Procedia Engineering*, 182, 206-212.
- Hassan EL BAHI (28 mai 2020). *Excel #31: Tableau de bord pour visualiser les indicateurs de performance du service commercial*. [Vidéo], YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=ekvU6b4_7CY
- Nidagundi, P., & Novickis, L. (2017). Introducing lean canvas model adaptation in the scrum software testing. *Procedia Computer Science*, 104, 97-103.
- Ries, E. (2012). *Lean Startup : Adoptez l'innovation continue*. Pearson
- Fernandez, A. (2018). *Les tableaux de bord du manager innovant : Une démarche en 7 étapes pour faciliter la prise de décision en équipe*. Editions Eyrolles.

Modalités d'examen :

Etude de cas en cours et présentation orale + remise d'un mini-rapport de conception et pilotage d'un projet individuel.

Modalités d'examens : Contrôle Continu

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 9-3 : Atelier d'étude et de recherche

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 20h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis :

- Bonne capacité de rédaction
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Curiosité intellectuelle

Objectifs du cours :

Méthodologie de la recherche, rédaction du mémoire
Préparation à la rédaction d'un power point et à la présentation orale

Bibliographie :

- Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.
- Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2018, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

Modalités d'examens :

Contrôle continu et rédaction du mémoire de stage

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 9-4 : Conférences et visites d'entreprises

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis :

- Curiosité intellectuelle
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité d'initiative

Objectifs du cours :

Dans le cadre de la formation, des conférences en ligne seront organisées afin d'ouvrir au maximum l'université sur l'entreprise, mais aussi les transformations économiques et sociales actuelles. Seront ainsi invités des chercheurs français et étrangers. Les conférences se feront généralement en anglais.

Modalités d'examens :

Contrôle continu

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 10-2 : Projet tuteuré

Enseignant : S. BOUTILLIER, B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

Coefficient : 2 ECTS

Objectif : encadrer la rédaction du mémoire de stage

Bibliographie :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.

Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2018, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

Modalités d'examens :

Rédaction au pré-mémoire de stage

La présence en cours est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un document officiel (contrat de travail, certificat médical, etc.) dans les 48 heures par email à Madame Vasseur.

Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant (e) ne pourra suivre le contrôle continu et les examens de la session 1 et se présentera aux examens de la session 2, fin août.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant (e) ne pourra accéder au cours et sera considéré (e) comme absent (e).

Unité 10-3 : Stage & Mémoire de stage

Coefficient : 8

OBJECTIF

Le stage doit vous permettre de réaliser une activité réelle en entreprise, c'est-à-dire de vous insérer dans un service et d'y travailler effectivement.

La nature et l'objet du stage doivent être choisis en rapport avec la formation et en accord avec l'entreprise.

En outre, votre stage et votre mémoire doivent s'insérer dans une perspective professionnelle.

Lors de la recherche d'un emploi, les stages pourront attester d'un premier savoir-faire pratique.

CONVENTIONS

Vous pouvez vous les procurer au bureau de Mme VASSEUR après l'enregistrement sur Pstage.

Il faut obligatoirement remplir des conventions de stage et les faire signer par l'entreprise, l'enseignant responsable de votre stage puis les ramener au bureau avec **une attestation de responsabilité civile** (document original) comportant les éléments suivants :

Nom et prénom de l'étudiant

Dates ou période de validité de l'attestation, couvrant la période de stage

L'avancement ou le retardement des dates initiales de stage, de même que leur prolongation doivent faire l'objet d'un avenant (à créer sur pstage).

En cas d'interruption temporaire (maladie, ...) ou définitive du stage, il est impératif de le notifier par écrit **au secrétariat et à l'entreprise d'accueil**.

N'oubliez pas de signer vos conventions.

La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage.

Les conventions sont à rendre au secrétariat **signées** par **l'entreprise** et **l'enseignant** que vous aurez choisi pour la durée du stage.

Il faut compter **trois semaines de délai** pour la signature par le Président d'Université. N'attendez pas la dernière minute !

Vous ne pourrez démarrer votre stage sans les conventions signées, ni attestation d'assurance responsabilité civile.

- **Enregistrement de la convention sur Pstage** : <https://stages.univ-littoral.fr/>

LE MEMOIRE

Attention à la rédaction (style, orthographe). L'ensemble doit être intégralement rédigé. Le style télégraphique n'est pas admis.

1. La couverture

Elle indique :

- l'année de formation universitaire
- le prénom et le nom de l'étudiant
- le sujet du rapport de stage (titre explicite)
- le nom de l'entreprise où l'étudiant a effectué son stage
- le nom de l'enseignant qui a assuré le suivi du stage

2. Les remerciements

Ils doivent être courts et simples.

3. Le sommaire

4. Une introduction

Elle présente son sujet, son intérêt, la problématique et le plan envisagé.

5. Le volume du rapport

Etant donné l'extrême variété des sujets, il est difficile de fixer des normes précises pour le volume du rapport. Il doit être rédigé dans un style précis, clair et concis.

6. La conclusion

La conclusion reprend les principaux enseignements du travail, ses principales limites ou faiblesses.

7. Les annexes

Il est inutile de surcharger le mémoire artificiellement d'annexes diverses.

Avant d'imprimer et de reprographier le mémoire, vous vous assurerez de l'accord de votre maître de stage (afin d'éviter de le recommencer).

Le mémoire doit être rendu en 3 exemplaires une semaine avant la soutenance :

- 2 exemplaires pour le maître de stage université
- 1 exemplaire pour l'entreprise

LA SOUTENANCE

La soutenance se déroule devant un jury comprenant :

- deux enseignants (dont le maître de stage)
- si possible, le cadre responsable du stage

La soutenance consiste en une brève présentation orale du travail (15 à 20 minutes) suivie de questions et de commentaires de chacun des membres du jury.

La soutenance n'est pas une simple formalité. Elle permet de juger l'étudiant, d'une part sur ses aptitudes de présentation et de synthèse à l'oral et d'autre part sur ses capacités de réaction aux interrogations ou réserves émises par les membres du jury.

La note finale du stage est établie en fonction de votre prestation lors de la soutenance et de la fiche d'appréciation remplie par l'entreprise.

Régulièrement, au cours de la période du stage, vous **aurez à rencontrer** votre maître de stage pour faire le point de l'état d'avancement de votre travail.

Deux sessions de soutenance de mémoire : juin 2020 (session 1) et août 2020 (session 2).

NB. En dessous de 10/20 au mémoire de stage, l'année ne pourra être validée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.

Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2018, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.